



Rejet de demande de carte de sejour

Par **kamel08**, le **22/03/2009** à **12:29**

je voudrais savoir si en ayant prouver que je sui entre en france avec un visa on me donneras la carte je vous explique en 2000 je sui rentre en france ensuite je sui allais en italie ou j ai travailler avec des papier en regle j ai rencontre mon epouse donc j ai decider de la rejoindre en france ou nous nous somme marier le 28/06/2008 dans mon nouveaux passeport il ni avait plus de visa je sui allais le chercher a rome on me la certifit conforme j ai ecrie au prefet de marseille es que cela sufie j ai eu 2 fois 3 mois en suite on ma refuse pour motif entre en situatuion iregillierre en 2008 1 mois pour entré en algerie pour redemander un visa es normale ma femme é francaise merci pour votre reponce